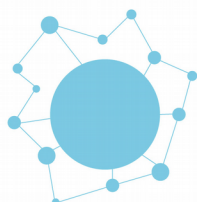


# Revitalisation des centres-bourgs en Auvergne-Rhône-Alpes

Synthèse de la rencontre du réseau régional

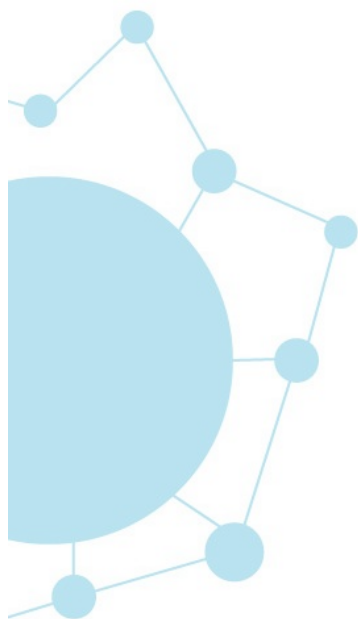
21 octobre 2016



**centres-bourgs**  
PROGRAMME DE REVITALISATION



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES



## Préambule

La première rencontre du 21 octobre 2016 du réseau régional Auvergne-Rhône-Alpes « revitalisation des centres-bourgs », organisée par le SGAR et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes avec l'appui du Cerema, a réuni les élus des centres-bourgs et des intercommunalités, les chefs de projet et les acteurs publics impliqués dans cette démarche. Elle a rassemblé 117 participants représentant les 22 collectivités territoriales concernées, les directions régionales et départementales de l'État et les partenaires de la revitalisation des centres-bourgs.

Cette journée avait pour objectif de permettre les échanges d'expériences entre les porteurs de projet qui mettent en œuvre le programme de revitalisation avec l'appui de l'État et d'apporter des éléments de réflexion par les témoignages présentés. Les élus et techniciens présents issus des 22 territoires ont pu ainsi exprimer leurs questions et partager autour des projets et des actions de revitalisation dans la région.

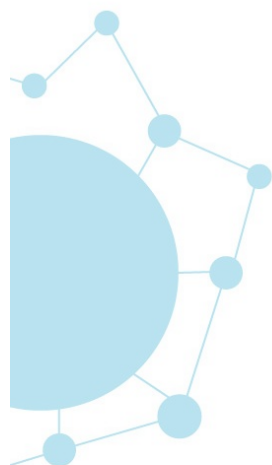
Cette animation se place dans le cadre d'un programme expérimental interministériel de revitalisation des centres-bourgs, lancé en 2014 par le gouvernement afin de renforcer l'égalité des territoires et d'y ancrer la transition écologique par un maillage équilibré de centres-bourgs vivants et animés. Il vise à dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains en développant les activités productives et résidentielles, à améliorer le cadre de vie des populations par le logement et les accès à l'emploi et aux services en limitant l'étalement urbain.

**Cette synthèse reprend de manière non exhaustive les enseignements de la journée.**

### Présentation du dispositif national

*Le développement et le soutien au dynamisme du monde rural est une priorité de la politique nationale d'aménagement du territoire. Le gouvernement a souhaité mettre en place une série de mesures à destination des territoires ruraux, et ce dans divers domaines (services aux publics, équipements publics, numérique...). Les Comités Interministériels aux Ruralités, dont l'un s'est déroulé dans notre région, à Privas, ont impulsé différents dispositifs.*

*En 2014, le programme national expérimental de revitalisation des centres-bourgs a retenu 54 territoires en France afin de conforter un maillage équilibré du territoire avec des centres bourgs jouant un rôle de centralité et de proximité. Cette démarche est portée conjointement par les ministères du logement et de l'habitat durable (MLHD), de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales (MATRCT) et des outre-mer (MOE). Copiloté par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) et la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN), le programme Centres-Bourgs vise à améliorer le cadre de vie des populations, à dynamiser l'économie des bassins de vie et à accompagner la transition écologique et énergétique des territoires ruraux retenus. Ceux-ci bénéficient de l'appui méthodologique et technique de l'Anah, du CGET, du ministère du logement et de ses services déconcentrés ainsi que des aides financières de l'État, notamment de l'Anah et du FNADT, sur la base d'un projet décrit dans une convention de revitalisation, adaptée à chacun des territoires concernés. Pour aider les bourgs porteurs de projets partenariaux et transversaux, des crédits ont été affectés à l'ingénierie pour l'élaboration et l'animation des projets (qui ont permis le recrutement de chefs de projet dédiés), aux aides à la pierre pour soutenir la création de logements sociaux adaptés aux besoins locaux. Dans ce cadre, les crédits d'établissements publics tels que l'Anah et l'Adème sont également mobilisés ainsi que les fonds européens, les aides des autres collectivités et des partenaires privés.*



# SOMMAIRE

## Le programme de la rencontre

*La rencontre et les débats ont été animés par France Harvois, journaliste.*

Page n°

6

9h30 - 9h40

**Introduction** par M. Guy Lévi, Secrétaire Général aux affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes

9h40 - 10h20

**Présentation des territoires et des collectivités**, inscrites dans la démarche de revitalisation des centres bourgs et de développement des territoires

Présentation des acteurs de l'État et opérateurs intervenant dans le programme.

## ATELIERS participatifs

10h20 – 12h30

### **Ateliers participatifs**

Trois temps d'échanges entre les collectivités et les partenaires institutionnels, sur les expériences de revitalisation, méthodes mises en œuvre et difficultés rencontrées

12

### **Atelier 1 : Habitat et Patrimoine**

Besoin des populations, patrimoine, besoin en logements, attractivité résidentielle...  
avec la DRAC, l'Anah, l'EPF SMAF, l'ADEME, la DDT 04, l'architecte-conseil DREAL, la DREAL

14

### **Atelier 2 : Gouvernance, cohésion sociale et cadre de vie**

Rapport à la nature, services publics, équipements culturels, sportifs, médicaux...  
avec la DRAAF, la paysagiste conseil de la DREAL, la DRAC, la DRDJSCS, l'ARS, le SGAR, la DREAL

16

### **Atelier 3 : Développement économique et bassin de vie**

Transports, accès, commerces, activités économiques, tourisme...  
avec la DIRECCTE, la DRAAF, la CDC, les commissariats de massif, le SGAR, la DREAL,

# Partage d'EXPERIENCES & TEMOIGNAGES

Page n°

14h05 – 14h20

## **Synthèse des ateliers : enjeux de revitalisation des centres bourgs**

14h20 – 14h55

### **Retrouver une attractivité économique sur le territoire**

> Une expérience de revitalisation d'un site industriel d'envergure, le parc textile de Wesserling (Haut-Rhin)

avec le témoignage de M. François Tacquard, président de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin

20

14h55 – 15h50

### **Connaître les besoins des populations et les potentialités de son territoire**

> Une démarche participative lancée par le PNR Livradois Forez et la dynamique locale engendrée.

> Des actions conduites dans le cadre d'un « atelier du territoire » mené avec la Communauté de communes du Pays de Craponne sur Arzon.

avec les témoignages croisés de M. Laurent Mirmand, maire de Craponne sur Arzon (Haute-Loire), de Mme Annie Chevaldonné vice-présidente à l'urbanisme et l'aménagement du territoire au PNR Livradois-Forez et Mme Claire Butty chargée de mission centres-bourgs au PNR Livradois-Forez

22

15h50 – 16h30

### **Requalifier des centres bourgs**

> Retour d'expériences sur des opérations de requalification urbaine à différents stades d'avancement, Forcalquier et Sisteron

avec le témoignage de M. Gérard Tavan, expert « centres anciens et LHI », à la DDT Alpes-de-Haute-Provence.

26

16h30

### **Conclusion et perspectives**

par Mme Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et par M. Pierre RICARD, Secrétaire Général adjoint aux affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes

29

## Documentation remise lors de la rencontre

- Fiches d'identité des territoires
- Liste des participants
- Ressources utiles sur internet
- Information sur les contrats de ruralité

30

## Le réseau régional

Le Dictionnaire Larousse définit un réseau comme une « *organisation dont les membres travaillent en liaison les uns avec les autres* » ou encore comme un « *ensemble de circuits, (de canalisations et d'appareils qui les relient,) permettant la circulation et la distribution (de l'électricité, de l'eau, du gaz, du téléphone, d'informations ,etc.)* ». L'objectif de cette journée était bien de faciliter les liaisons entre les chefs de projet et les élus qui travaillent sur la revitalisation rurale, de faciliter les relations avec les services de l'État et les opérateurs publics qui contribuent à financer les projets ou soutenir leurs porteurs dans leurs actions par des apports techniques ou de méthodes.

### Présentation des territoires et des collectivités, inscrites dans la démarche de revitalisation des centres bourgs et de développement des territoires

Dans la région, 6 territoires sont lauréats du programme national Centres-bourgs et 14 autres sont accompagnés dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) et 2 territoires auvergnats ayant conduit une démarche d'atelier du territoire (impulsée par le MLHD) ont également intégré le réseau. Ces démarches expérimentales ont pour mêmes caractéristiques de mettre en dialogue sur des territoires ruraux, les communes centrales avec leur intercommunalité et de s'appuyer sur les richesses du territoire, qu'elles soient patrimoniales, économiques et culturelles, pour en faire émerger un nouveau dynamisme.

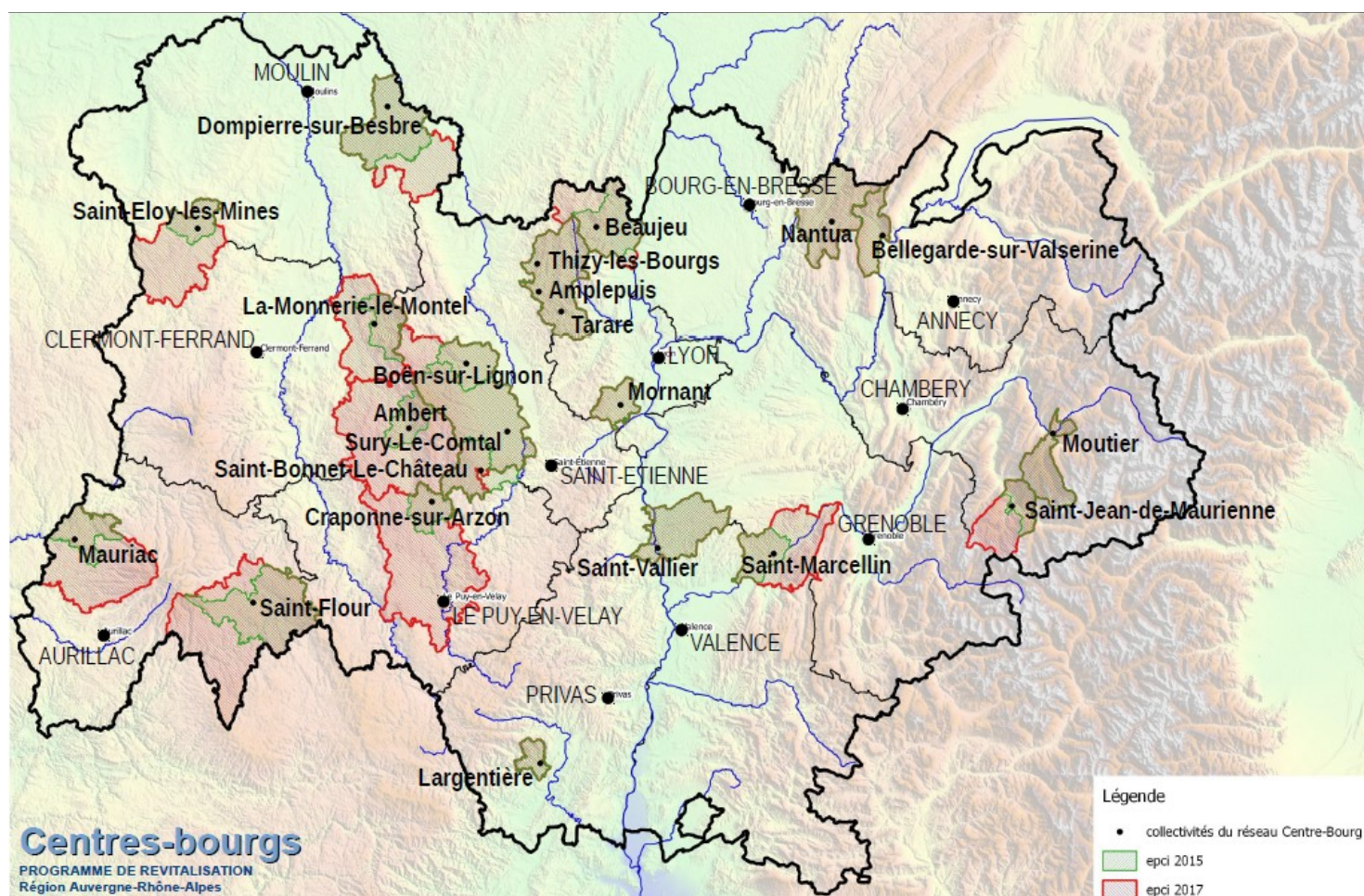
Lors de cette journée, ce sont les intercommunalités au périmètre de 2016 qui ont été invitées. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue modifier profondément le périmètre de certaines intercommunalités.

Nom des collectivités invitées dans la démarche :

| Département | Commune                  | Communauté de d'agglomération /<br>Communauté de communes |
|-------------|--------------------------|---|
| Ain         | Bellegarde-sur-Valserine | CC du Pays Bellegardien                                   |
| Ain         | Nantua                   | CC du Haut Buguey   |
| Allier      | Dompierre-sur-Besbre     | CC Val de Besbre  |
| Ardèche     | Largentièrre             | CC du Val de Ligne  |
| Cantal      | Mauriac                  | CC du Pays de Mauriac                                     |
| Cantal      | Saint-Flour              | CC du Pays de Saint-Flour Margeride                       |
| Drôme       | Saint-Vallier            | CC Porte de DrômArdèche                                   |
| Isère       | Saint-Marcellin          | CC du Pays de Saint Marcellin                             |
| Loire       | Boën-sur-Lignon          | CC du Pays d'Astrée                                       |
| Loire       | Saint-Bonnet-Le-Château  | CC du Pays de Saint-Bonnet-Le-Château                     |
| Loire       | Sury-le-Comtal           | CA Loire-Forez  |
| Haute-Loire | Craponne-sur-Arzon       | CC du Pays de Craponne                                    |
| Puy-de-Dôme | Ambert                   | CC du Pays d'Ambert                                       |
| Puy-de-Dôme | La-Monnerie-le-Montel    | CC de la Montagne Thiernoise                              |
| Puy-de-Dôme | Saint-Eloy-Les-Mines     | CC du Pays de Saint-Eloy-Les-Mines                        |
| Rhône       | Amplepuis                | CA de l'Ouest Rhodanien                                   |
| Rhône       | Beaujeu                  | CC Saône-Beaujolais                                       |
| Rhône       | Mornant                  | CC du pays Mornantais                                     |
| Rhône       | Tarare                   | CA de l'Ouest Rhodanien                                   |
| Rhône       | Thizy-Les-Bourgs         | CA de l'Ouest Rhodanien                                   |
| Savoie      | Moutier                  | CC Coeur de Tarantaise                                    |
| Savoie      | Saint-Jean-de-Maurienne  | CC du Pays de Saint Jean de Maurienne                     |

L'application de la loi NOTRe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 relève le seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants (article 33 de la loi du 7 août 2015), pour donner davantage de capacités d'actions dans les bassins de vie. Cette modification des périmètres s'accompagne d'un mouvement d'augmentation des compétences des intercommunalités (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public).

Le livret constitué pour l'occasion, permet de découvrir par une promenade en images, les 22 territoires du réseau régional. Les coordonnées des chefs de projets y sont mentionnées. Le document est téléchargeable sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



## Présentation des acteurs de l'État et opérateurs intervenant dans le programme.

**Le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR)** sous l'autorité du Préfet de Région coordonne l'ensemble des politiques publiques de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que les relations entre l'État et le Conseil régional. Le SGAR assure le pilotage en région notamment du Contrat de plan État-Région (CPER), de l'aménagement du territoire (contrats de ruralité, FSIL...) et de l'aménagement numérique, en s'appuyant sur les préfetures et les directions régionales. Il est le pilote du programme de revitalisation des centres-bourgs et de développement des territoires avec l'appui technique de la DREAL.

La **Direction Régionale de l'Écologie, l'Aménagement et du Logement (DREAL)** représente les ministères de l'Environnement, de l'Énergie, et de la Mer et celui du Logement et de l'Habitat Durable. Elle porte ainsi les politiques du logement, de l'hébergement et de la ville, du développement et de l'aménagement durable et également la transition énergétique et écologique, la préservation des milieux, de la biodiversité et des paysages, la prévention des pollutions, des risques et des nuisances. Elle représente la délégation régionale de l'Anah, porte les politiques relatives au logement social. Enfin, elle anime le réseau technique des centres-bourgs et celui des EcoQuartiers.

Le **Cerema** est un centre d'études et d'expertises visant à offrir un appui scientifique et technique renforcé pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques de l'aménagement et de développement durable. Dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs, le Cerema accompagne la démarche au travers de missions de capitalisation, de valorisation et d'évaluation.

La **Direction Régionale des Entreprises de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)** à travers son service économie de proximité et territoires, propose des outils de valorisation des territoires par des contrats, des appels à projets, pour le développement de l'offre touristique (marque tourisme et handicap, plan qualité tourisme...) la revitalisation commerciale avec le FISAC ou à travers un centre de ressources « management de ville et de territoires ».

La **Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF)** contribue à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales et communautaires de développement rural et de l'aménagement durable du territoire. Elle met en œuvre au niveau régional les politiques de l'alimentation (offre alimentaire, protection des végétaux), de la forêt et du bois (organisation économique et de structuration des filières, contrôle de la commercialisation...) et de l'emploi dans les domaines agricoles, agroalimentaire, forestier.

La **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** représente en région le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC). Elle exerce une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales sur les questions de patrimoine, musées, archives, livre, musique, spectacle vivant, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel. Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) interviennent sur les sites inscrits et classés, les périmètres protégés et suivent les règlements et compatibilité des PLU. Ces architectes sont la porte d'entrée pour les projets de revitalisation ayant un fort enjeu patrimonial. Par ailleurs, la DRAC a défini des territoires prioritaires d'actions culturelles où elle développe une politique d'accompagnement spécifique par convention de fonctionnement ou médiation culturelle.

La **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)** a pour mission de développer les politiques d'inclusion et de cohésion sociale, les politiques sportives, de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire. Elle soutient la vie associative dans ces domaines. Elle apporte son service aux acteurs, les accompagne dans la construction de leurs projets et dans la promotion du « vivre ensemble ».



Les **Commissariats de Massif** sont des organes émanant du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Ils constituent un relais territorial pour les missions du CGET en matière de développement et d'équilibre des territoires. Ils accompagnent et mettent en œuvre la politique de la montagne et sa gouvernance. Ils veillent à l'aménagement, au développement et à la protection de chaque massif. Dans notre région sont concernés les massifs des Alpes, du Jura et du Massif Central. Seul ce dernier conduit une politique spécifique autour de la revitalisation des centres bourgs. Il joue un rôle d'animation et de conseil aux porteurs de projets et aux organismes structurant le massif.

### **D'autres agences et opérateurs de l'État, d'autres partenaires peuvent être associés aux projets de revitalisation.**

La **Caisse des dépôts et consignations**, partenaire historique des projets des collectivités propose son appui financier sur l'ingénierie et l'investissement.

L'**Agence Régionale de Santé (ARS)** pilote en région les politiques de santé définies par le Ministère chargé de la Santé en les adaptant à ses caractéristiques régionales (démographiques, épidémiologiques, géographiques...). Sa mission est de mener des actions de prévention et de gérer les risques sanitaires liés à l'environnement ou encore d'organiser l'accès à la santé pour tous en développant une offre adaptée à l'évolution des besoins et des demandes en articulant le champ sanitaire et avec les autres politiques publiques (notamment éducation, emploi et logement) dans une logique de parcours. Son action porte également sur les établissements et services médico-sociaux (maisons de santé), les personnes âgées et les enfants et adultes handicapés.

L'**ADEME** est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de l'environnement et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qui a vocation à soutenir les actions des particuliers, des collectivités et des entreprises en matière d'économie et de maîtrise de l'énergie et d'aider l'innovation dans ces champs à travers des appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets.

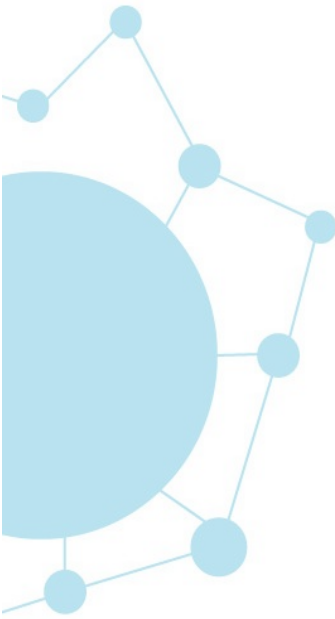
Les **établissements publics fonciers**, qu'ils soient d'État comme l'EPORA, en Ouest Rhône-Alpes ou locaux comme le SMAF, établissement public foncier d'Auvergne ou les EPFL de l'Ain, de Savoie, Haute-Savoie ou du Dauphiné, aident à la définition d'une stratégie foncière et la mettent en œuvre en appui des collectivités sur des périmètres déterminés. Ils peuvent proposer des études de gisements fonciers en amont de leurs interventions, de porter le foncier pour la collectivité.

L'**Union Régionale des CAUE (URCAUE)** représente les CAUE présents dans la plupart des départements, pour des conseils d'architecture, d'urbanisme et de paysage, aux collectivités adhérentes à leur structure. Les CAUE peuvent être utilement associés à la conception et la programmation de projets.

Les **Parcs naturels régionaux** ont pour mission de protéger et mettre en valeur de grands espaces naturels habités. Ces territoires à dominante rurale présentent des paysages, des milieux naturels et des patrimoines culturels de grande qualité, mais ont un équilibre fragile. Les parcs structurent leurs missions sur un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturel et culturel.



# SYNTHESE DES ATELIERS PARTICIPATIFS



**Les ateliers participatifs ont permis de refléter la variété des réalités locales par les interventions des élus comme des techniciens. Les échanges ont été riches et constructifs, malgré un temps limité.**

Les ateliers ont été structurés autour des trois thématiques suivantes :

- Habitat et patrimoine
- Gouvernance, cohésion sociale et cadre de vie
- Développement économique et bassin de vie

Ils ont permis au travers d'un dialogue entre collectivités et représentants institutionnels d'exprimer les enjeux de chaque thématique dans leurs territoires, de présenter des méthodes et des solutions pour y répondre et de soulever les difficultés rencontrées dans la mise en place des premières actions.

Sur chacune des thématiques, les collectivités participantes ont été invitées à s'exprimer par écrit autour des questions suivantes :

- Quels sont les 2 principaux problèmes, difficultés que vous souhaitez résoudre ? À l'échelle de votre centre-bourg ? À l'échelle de votre territoire ?
- Quelles réponses apportez-vous aux enjeux décelés ? Quelles sont les méthodes et pistes de solutions que vous mettez en œuvre pour y répondre ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre ces solutions ?

Les ateliers ont mis en évidence deux typologies de territoires : la première sous influence d'une grande métropole subit une pression importante (lyonnaise, clermontoise, genevoise...), la seconde avec des territoires plus ruraux et isolés, voire en déprise. Dans tous les cas, leur vitalité dépend clairement du dynamisme de leur bourg-centre : pôle d'attractivité démographique et économique, présence de services, de commerces ou d'emplois, etc.

Réussir à revitaliser le bourg-centre, à inscrire ce bourg dans une réflexion et une vision profitant à tout le territoire constitue un enjeu fort. Construire un diagnostic d'ensemble, structurer un projet, s'appuyer sur tous les acteurs du territoire, y compris les habitants pour tendre vers l'action est essentiel, comme en témoignent les éléments de synthèse des trois ateliers.

#### **Chiffres clefs de la journée :**

##### **20 territoires ont été représentés.**

- 28 élus ou techniciens de communes,
- 20 élus ou techniciens d'intercommunalités.

Un représentant pour chaque territoire (communes et/ou intercommunalités)

##### **Étaient également présents :**

- 20 représentants de Directions Régionales, opérateurs locaux, CEREMA, SGAR
- 17 représentants de DDT

## Atelier 1

# Habitat et patrimoine

Les centres-bourgs présentent un **habitat souvent ancien, parfois vacant** depuis longtemps ne correspondant pas forcément aux aspirations et aux standards actuels attendus en territoires ruraux : logements lumineux et spacieux, économes en énergie, avec des pièces confortables, accessibles, disposant d'un espace extérieur, (balcon, terrasse ou jardin), d'un stationnement automobile à proximité, etc. Très souvent, les logements disponibles à la vente en centre-bourgs sont concurrencés par le potentiel de terrain à bâtir en périphérie du bourg ou sur les communes proches où l'offre foncière reste importante et bon marché. Pourtant, l'habitat en centre-bourg dispose d'atouts comme la proximité des commerces et services. Les bourgs-centres bénéficient souvent d'un réel cachet (dépendant du niveau de rénovation) voire d'une réelle valeur patrimoniale.

Dans cet atelier, plusieurs témoignages ont exprimé la difficulté de concilier la **préservation de la valeur patrimoniale**, héritage d'une architecture de qualité avec les besoins d'aujourd'hui et les normes actuelles en matière d'efficacité énergétique ou d'accessibilité par exemple. L'intégration des critères de confort actuels dans l'offre de logements « dans l'existant » pour les rendre concurrentiels avec la maison individuelle neuve implique des adaptations techniques importantes. L'association des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et des CAUE en amont des projets comme conseils est un atout indéniable pour la résolution de ces défis soulevés par de nombreux intervenants (CC du pays de Mauriac, St-Bonnet-le-Château, St-Vallier, St-Jean-de-Maurienne ou Nantua...).

L'**équilibre économique favorable** est souvent difficile à trouver pour ces nouveaux produits au regard des capacités financières des primo-accédants ou des personnes à mobilité réduite ou âgées notamment (St-Eloy-les-Mines, COPAMO). La recherche de financements publics et la mobilisation des investisseurs privés constitue un enjeu fort dans la plupart des projets. Certaines collectivités réfléchissent donc aux conditions et stratégies à mettre en œuvre pour attirer les investisseurs privés et requalifier bâtiments ou îlots (CC Val de ligne, Saint-Marcellin, Ambert, COPAMO, Thizy-les-Bourgs) sans toujours posséder des solutions. Les programmes locaux de l'habitat (PLH), sont les principaux dispositifs cités par les collectivités ayant témoigné.

Elles cherchent également à **mobiliser les propriétaires bailleurs** de logements privés dégradés pour intervenir sur leur patrimoine locatif, en s'appuyant sur les outils existants comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, y compris en renouvellement urbain (OPAH, OPAH-RU). La difficulté de gérer la complexité technique et financière de ce type d'opérations a été évoquée de même que celle de coordonner des acteurs dans la durée (Boën, St-Marcellin). Le guichet unique est projeté par certaines collectivités (St-Flour, Largentière). Les collectivités font ressortir un **besoin de formation spécifique** des agents, **de conseils** auprès des particuliers et auprès des bailleurs sur la question de l'habitat ancien.

L'opportunité de la **démolition** de bâtiments patrimoniaux en centres-bourgs a soulevé des questions sur les moyens de portage et sur les montages économiques possibles pour ce type d'opération dans un contexte de marché du logement faiblement dynamique (St-Vallier, La Monnerie- Le Montel). Les échanges ont permis de valoriser l'accompagnement que réalisent les établissements publics fonciers auprès de certaines collectivités (Ardèche, Tarare, Thizy) ainsi que les CAUE, à l'instar du CAUE de l'Ain auprès de la commune de Nantua. Sans oublier que le **patrimoine bâti ancien peut se révéler une source d'attractivité** très importante.

Saint-Bonnet-le -Château (42)



## Atelier 2

# Gouvernance, cohésion sociale et cadre de vie

Mobiliser l'ensemble des collectivités autour d'une vision commune et solidaire du territoire reste un défi capital dans la réussite du projet de revitalisation de centre-bourg. Les collectivités partagent quasi unanimement la difficulté à fédérer l'ensemble des communes autour d'un projet équilibré du bourg centre et des communes périphériques, ainsi qu'à mobiliser les acteurs tout au long de l'opération.

Lors des ateliers, le constat est fait de la variété des pratiques en matière de **participation citoyenne** d'un territoire à l'autre. Parfois, la culture de la participation est à construire. Et se posent alors des questions de méthodologie (Beaujeu, CC du pays de St-Bonnet-le-Château, St-Vallier, La Monnerie-le Montel, Largentière). Ailleurs, des réunions publiques ont été organisées mais sans le succès escompté. Enfin, certaines collectivités ont témoigné de la réussite rencontrée dans la mise en place de méthodes participatives à caractère plus ludique ou culturel, des « diagnostics en marchant » et des démarches d'association des communes périphériques qui favorisent une dynamique locale entre élus locaux, population et acteurs économiques (Craponne-sur-Arzon, la Monnerie-le Montel, St-Marcellin). L'ensemble des collectivités se demandent comment trouver les bons partenaires, les financeurs privés comme publics et les experts thématiques dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets (St-Marcellin, Nantua, CC Loire-Forez, CC Pays de Craponne). Une animation régulière des acteurs locaux nécessite en effet des ressources humaines adaptées à la conduite de nouvelles missions thématiques, comme chefs de projet ou manager de centre-ville. Les collectivités font état de leurs difficultés face à l'écart entre les attentes et les besoins des territoires et leurs moyens financiers et humains (Largentière, St-Flour, CC du Val de Ligne, Bellegarde-sur-Valserine, St-Bonnet-le-Château, Beaujeu, Mornant).

Les témoignages convergent pour souligner le potentiel des bourgs-centres comme **cadre de vie attractif** et désirable : ils bénéficient d'une situation paysagère souvent agréable, d'une architecture valorisante à condition, parfois, d'être rénovée. Néanmoins, la vitalité des commerces et des services, la qualité des logements et les espaces publics constituent des points sensibles. L'importance de construire un projet d'ensemble a été soulignée à cette occasion. Les participants ont largement exprimé le sentiment d'une complexité grandissante dans le montage des dossiers, la lisibilité des financements et ressources possibles. Alors que, dans le même temps, chaque cas appelle une réponse et un projet adapté aux spécificités locales.

Les **espaces publics** ont été identifiés comme un enjeu fort. Ils contribuent particulièrement au fonctionnement et à l'image du centre-bourg : un effort de requalification est parfois nécessaire pour en améliorer l'attractivité, les usages et les modalités de fonctionnement (accessibilité, partage de la voirie et place de la voiture, enjeu du stationnement) et pour favoriser son animation.

La construction d'un véritable réseau d'échange, pour un **dialogue entre territoires, institutions et acteurs du développement local** est évoquée comme un outil d'appui afin de dépasser les lourdeurs administratives et les difficultés de coordination (Nantua, Saint-Flour, Ambert, Mornant).

Largentière (07) Val de Ligne



## Atelier 3

# Développement économique et bassin de vie

Très souvent, les centres-bourgs doivent faire face à un **départ des commerces** par la concurrence des grandes surfaces qui s'installent en périphérie depuis plusieurs décennies et par le développement des achats sur internet. La baisse de la fréquentation des commerces en centres fragilise encore davantage ceux qui restent qui ferment à leur tour.

Les pistes d'**accompagnement du tissu économique** évoquées lors des ateliers, s'appuient souvent sur la complémentarité des compétences entre les communes et leurs regroupements. Les solutions des uns répondent parfois directement aux interrogations des autres.

Pour transformer le regard sur un bourg en mutation, les témoignages insistent sur le **traitement coordonné de tous les aspects de la revitalisation** : commerces et artisanat, espaces publics, habitat et vie locale. L'aménagement des circulations piétonnes, des stationnements, de l'éclairage et de l'accessibilité favorise l'attractivité des commerces. Certaines communes ont formalisé leurs réflexions dans leur PLU (St-Bonnet-le-Château) en concentrant le linéaire commercial autour des places. Les initiatives privées sont soutenues en accueillant des boutiques à l'essai ou de circuits courts après acquisition publique et rénovation de quelques locaux commerciaux stratégiquement localisés (Ambert, St-Flour, Thizy). Le renforcement des liens entre le bourg-centre et la communauté de communes est recherché. Elle a conduit parfois à l'engagement d'une étude du développement commercial à l'échelle du SCoT (COPAMO, CC Coeur de Tarentaise). Un accompagnement stratégique est demandé aux chambres consulaires (Largentière) afin d'étudier la singularité de l'offre commerciale à développer. La dynamique des baux commerciaux est étudiée pour faire valoir, si besoin, un droit de préemption (Mornant). De façon générale, la mutualisation des moyens comme celles des financements est recherchée.

De même, les pertes d'emplois liées à la **disparition du tissu industriel rural traditionnel** (agroalimentaire, métallurgie, textile bois...) ne sont pas compensées par le tourisme « vert » en général trop limité dans le temps. **L'offre de services** est alors déterminante pour le maintien ou le développement des activités économiques et la présence de ménages d'actifs. Ainsi les pépinières d'entreprises, les espaces de co-working ou de télétravail (COR) sont envisagés comme des offres d'espaces économiques à mettre en œuvre. De même, l'accès aux moyens de communication et d'information les plus performants, est aujourd'hui capital. Certains élus mobilisent alors les fournisseurs internet pour réduire les « zones blanches ». Des maisons de services publics et des maisons de santé sont en cours de création. Plus simplement, la fédération de partenariats entre les acteurs privés est favorisée, avec la création de clubs d'entreprises (Thizy, Craponne-sur-Arzon).

Afin d'**élargir l'activité touristique**, des stratégies intercommunales du tourisme se développent au niveau intercommunal (Val de Ligne, Coeur de Tarentaise) : des collectivités relient leur centre-bourg à des voies cyclables d'intérêt international (Via Rhôna à Bellegarde-sur-Valserine) ou cherchent des produits valorisant le patrimoine local (Nantua).

Parmi les freins relevés par les participants, l'offre de transports collectifs peut devenir un sujet sensible dans des territoires à la géographie contraignante ou d'accès difficile. Elle est particulièrement préjudiciable aux personnes les plus fragiles (jeunes, personnes âgées ou démunies). **L'approche intercommunale de la mobilité en milieu rural** peut être une piste à suivre (Craponne-sur-Arzon, CC Coeur de Tarentaise, Saint-Flour).

**Anticiper sur les friches économiques et la vacance du parc immobilier privé** est capital. Des collectivités ont rapporté les bénéfices d'un appui technique et de portage réalisés par des établissements fonciers, afin d'éviter les écueils de mobilisation de moyens financiers trop importants sur le long terme, dû aux processus de démolition ou de dépollution.

Pour annoncer le virage amorcé avec la mise en place du projet, divers **modes de communication** sont utilisés comme l'ouverture d'une maison du projet dans un local vacant (Largentière), l'organisation d'événements culturels et festifs (Bellegarde-sur-Valserine) ou d'ateliers participatifs avec la population (La Monnerie-le-Montel).



**Saint-Vallier (26)**



**Saint-Marcellin (38)**

**Böen-sur-Lignon (42)**







# Partage d'EXPERIENCES & TEMOIGNAGES

# Retrouver une attractivité économique sur le territoire

## Une expérience de revitalisation d'un site industriel d'envergure, le parc textile de Wesserling (Haut-Rhin)

Par M. François TACQUARD, Président de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

Le **patrimoine**, est souvent perçu comme une contrainte dans le projet local. Pour autant, il peut aussi devenir **un facteur de dynamique pour le territoire et un vecteur de créativité** dans le projet local. C'est ce dont témoigne le parc textile de Wesserling situé dans les « Hautes-Vosges », en plein cœur de la vallée de Saint-Amarin. Cette réalisation illustre la reconversion d'une industrie textile, touchée par des crises successives, en un parc accueillant des entreprises, du logement, une chaufferie, ainsi que des produits culturels et touristiques : un écomusée, une ferme, un pavillon des créateurs et des ateliers d'artistes, des jardins. Cette reconversion d'un site industriel participe à redynamiser tout un territoire.

Dans les années 2000, le principal complexe industriel du secteur de la vallée, une manufacture de renom construite au XVIIIème siècle ferme après plusieurs vagues de difficultés depuis les années 1930. Le territoire est plutôt enclavé et dans le même temps, l'agriculture, autre ressource locale, est aussi, en grande difficulté. La proximité de Mulhouse, également touchée par des crises, n'a pas ouvert d'opportunité particulière.

Le Conseil Général rachète une partie du site puis, en 2003, la communauté de commune acquiert à un prix modique le tènement. L'ensemble totalise 43 ha au milieu de la vallée et comprend 50 000 m<sup>2</sup> d'usines et un parc paysager de près de 17ha - à l'origine, les manufactures ont été installées dans le domaine d'un château et d'un jardin ouvert sur la vallée. La collectivité s'appuie sur **identité forte du lieu, sa qualité architecturale, paysagère et historique** pour développer un projet et pour communiquer. Elle a sollicité une inscription du parc à l'inventaire des monuments historiques.

Ainsi avec peu de moyens mais beaucoup de convictions, une programmation mixant des événements culturels, un écomusée, un festival de jardins, de l'artisanat, et des sièges de petites entreprises est mise en place. **« Personne ne viendra si c'est laid et (...) il faut jouer avec la culture ! »**. Cela génère les premières recettes de location et d'entrées qui permettent, dès le début, une opération équilibrée.

La collectivité développe ensuite des **produits immobiliers différenciés** et offre des espaces pour des commerces, artisanat d'art, ou des PME locales, essentiellement en location **avec des loyers très bas**, comparativement au marché local pour les activités. La dépollution du site a été réalisée seulement en partie compte tenu de l'ampleur de son coût. Les travaux de rénovation des locaux sont restés modestes. Le projet de requalification a été développé en 14 tranches avec des subventions à hauteur de 65%. Le site accueille également des logements. Un supermarché est venu s'installer pour lequel un alignement et une inscription dans les volumétries existantes, un bardage en bois ont été imposés. Aujourd'hui le site compte près de 300 habitants, et 250 emplois. La grande majorité des constructions ont été conservées. **« La friche industrielle est un atout »** car ici, elle permet une démarche de valorisation du patrimoine. Le site accueille plus de 100 000 entrées visiteurs par an et génère 40 emplois directement dédiés à l'accueil et à la gestion du site. La partie « Espaces d'entreprises » compte environ 90 locataires, principalement des PME.

Le traitement des espaces publics est simple et patrimonial. Les enjeux restant à relever sont relatifs à la poursuite de l'opération sur les espaces encore en friche, avec l'ambition de créer un véritable EcoQuartier, en rénovant énergétiquement les bâtiments...

Le conseil du président de la communauté de communes de Wesserling qui a conduit ce projet sur plusieurs mandats : **« Voir grand ! Mais avant de voir grand, aller voir ailleurs, oser penser sur 30 ans, avoir l'esprit développement durable, jouer le territoire »**

### Pour approfondir :

#### Le site internet du Parc de Wesserling

<http://www.parc-wesserling.fr/>

Cf. aussi :

Certu, *Aménager durablement les petites communes, EcoQuartiers en milieu rural*, Mai 2013

**La vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin)** *Crédit photos : CC de la vallée de St-Amarin*



**L'atelier d'artistes :**

**avant**



**et après rénovation**



**Musée et locaux d'entreprises réhabilités en 2009**



**Le site en 1979 avec château et jardins** *(crédit photo H Maupin)*

# Connaître les besoins des populations ...

**Une démarche participative lancée par le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois Forez et la dynamique locale engendrée.**

*Par Mme Claire BUTTY, chargée de mission Centres-bourgs au PNR Livradois-Forez*

L'expérience du Parc Naturel Régional Livradois Forez constitue un éclairage intéressant sur **les modalités d'implication des acteurs du territoire**. Le PNR a accompagné six communes dans le cadre d'un programme intitulé « Habiter autrement les centres-bourgs » entre 2011 et 2014\*, dans l'objectif d'impulser des actions en faveur de leur revitalisation avec l'implication des acteurs publics et privés, et notamment les habitants. Des équipes pluridisciplinaires, urbanistes, architectes et paysagistes mais aussi des sociologues ont utilisé la marche, le théâtre, l'écriture ou le court métrage **pour collecter la parole des habitants, partager des visions et les exprimer** visuellement. Le choix de médias culturels touche un large public. Il participe à la création d'une dynamique. Il suscite l'initiative et fait vivre la démocratie sur des questions parfois complexes d'urbanisme et de prospective. Des habitants peu habitués aux modes de représentation utilisés en urbanisme s'approprient des plans, des cartes et apprennent à se projeter, participent activement aux projets. Ces modes de mobilisation facilitent le dépassement des intérêts et problèmes individuels et l'engagement d'actions concrètes. Les aménagements et nouveaux usages sur un site donné sont testés en impliquant les futurs porteurs du projet.

A Cunlhat, bourg de près de 1300 habitants, les habitants ont été mobilisés dans une étude urbaine accompagnée d'actions concrètes pour **amorcer la transformation du bourg**. L'équipe en charge de l'étude, accueillie en résidence dans le bourg, a réalisé un diagnostic et évoque au travers d'un court métrage, les aspirations d'un habitant potentiel. Le film « La glace à la fourme », réalisé par le collectif Etc. a été écrit **avec les habitants** et a mobilisé toutes les générations pour créer des jardins partagés, réaliser des éléments de mobiliers urbains éphémères, entretenir des espaces publics. Il a également permis de pointer les freins que représentent l'habitat dégradé, les logements peu lumineux sans espace extérieur et de tester des alternatives pour aboutir à un plan guide et à une feuille de route partagée.

Ce court métrage, diffusé à l'échelle du Parc Naturel Régional, a permis de mettre en débat les conditions d'accueil et la transformation des bourgs. Depuis 2014, près d'une dizaine de bourgs sont engagés dans le programme « Habiter autrement les centres-bourgs ». Ils ont initié des actions de relocalisation de services, de création de médiathèque et de maisons de santé, de tiers lieux, mais aussi des actions visant à recréer de la centralité et à restructurer l'habitat au travers de la planification, de PLU(i) ou de stratégies foncières. Ces projets se sont le plus souvent appuyés sur des **démarches d'implication des acteurs par des médias ludiques, festifs ou culturels**. L'immersion des équipes chargées du projet en résidence a constitué un choix fort qui s'est révélé particulièrement fructueux.

## **Pour approfondir :**

### **\*Le programme Habiter autrement les centres-bourgs**

<http://www.parc-livradois-forez.org/Habiter-autrement.html>

### **L'expérience de Cunlhat**

[http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/cunlhat-rendu\\_final.pdf](http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/cunlhat-rendu_final.pdf)

### **#Le court métrage « La glace à la fourme », réalisé par le collectif « Etc. »**

<http://www.parc-livradois-forez.org/La-glace-a-la-fourme.html>

<http://www.collectifetc.com/la-glace-a-la-fourme>

**Parc Naturel Régional du Livradois-Forez**  
*Crédit photos PNR Livradois-Forez*



**Sauxillanges (63) : diagnostic en marchant**



**Sauxillanges (63) : mobilier éphémère**



**Ateliers maquette : Ambert (63)**



**Ollières (63)**

## ...et les potentialités de son territoire

**Des actions conduites dans le cadre d'un « atelier du territoire » mené avec la Communauté de communes du Pays de Craponne sur Arzon.**

*Par M. Laurent Mirmand, Maire de Craponne-sur-Arzon (Haute-Loire)*

L'enjeu de fédérer l'ensemble des acteurs, notamment les communes voisines sur une vision partagée du territoire est nécessaire pour **dépasser les cloisonnements** entre acteurs et pour **limiter les concurrences** qui participent à dévitaliser les territoires, en évitant de disperser les équipements, les commerces et l'habitat. Aussi, un temps d'interconnaissance des enjeux de chacun est souvent nécessaire, particulièrement dans le cas d'intercommunalités récentes ou en cours de restructuration.

La communauté de communes du Pays de Craponne-sur-Arzon témoigne de son expérience d'un « *Atelier des Territoires* », un exercice de **prospective** à horizon 2045 pour construire une vision partagée et un projet de territoire collectif entre différents acteurs : élus, agriculteurs, chefs d'entreprises, représentants de la société civile, Dreal, DDT. Cette intercommunalité compte 8 communes pour environ 4 400 habitants. Pendant près d'un an et demi, elle a bénéficié d'un accompagnement par des experts pour réaliser cette projection complexe croisant les thématiques du cadre de vie, de l'architecture et du paysage, de l'économie et du développement local, de l'agriculture durable.

La visite du territoire, réalisée en bus avec les élus de toutes les communes de l'intercommunalité, sur une journée complète, a été un facteur déterminant dans la réussite de cette démarche. Ce temps de « terrain » collectif a permis de prendre conscience que chacun des élus connaît finalement assez peu le territoire des autres et que les visions respectives sont différentes. Le partage des points de vue a permis de mieux en révéler les atouts, les faiblesses, les dynamiques et d'en imaginer les potentialités.

La démarche a permis de « *défaire les barrières, de rencontrer les entreprises et de réfléchir à un développement global dans un débat commun* », de reconsidérer les atouts tels qu'une scierie productrice de palettes positionnée à un niveau international. Le pays a redécouvert les potentialités d'un cadre de vie agréable, « *une centralité* », le « *caractère humain et l'ingéniosité des territoires* », des initiatives locales autour de la culture (festival de Country). Les « *cartes ont été rebattues entre centralité et petites communes qui cherchaient à se développer en matière de démographie : pour le bien et l'intérêt de tous, pour vivre il faut que la centralité vive* » et s'affirme. La relation entre les différents acteurs est passée de la concurrence à un climat de confiance et de « *recherche de synergie* ».

M. Mirmand souhaite alerter sur le risque de trop focaliser la démarche de l'AMI Centres-Bourgs à l'échelle de la commune principale, l'enjeu étant de **faire prendre conscience aux communes alentours de l'importance d'une centralité forte et des synergies à mettre en place pour cela.**

**Pour approfondir :**

**La démarche nationale « Ateliers des Territoires »**

<http://www.logement.gouv.fr/en-2016-les-ateliers-des-territoires-ont-10-ans>

**L'Atelier des territoires mené sur la Communauté de communes du Pays de Craponne-sur-Arzon**

<http://www.communaute-craponne-sur-arzon.fr/Les-Ateliers-du-Territoire.html>



**Craponne sur Arzon (43)**  
Crédit photos : CC du pays de Craponne

**Visite de la communauté de communes en bus**

**Séance de réflexion de l'atelier des territoires**



**Festival international de country à Craponne-sur-Arzon (43)**



# Requalifier des centres bourgs

## Retour d'expériences sur des opérations de requalification urbaine à différents stades d'avancement, sur Forcalquier et Sisteron

par M. Gérard TAVAN, expert « centres anciens et RHI », à la DDT Alpes-de-Haute-Provence.

Comment redonner de l'attractivité résidentielle à un habitat de bourg-centre ? Souvent celui-ci possède une forte valeur patrimoniale, une situation privilégiée en terme de paysage, mais aussi de proximité aux commerces et aux équipements locaux. Et pourtant, sans un minimum de requalification, ce patrimoine ne répond plus aux critères d'attractivité actuels : le bâti est parfois dégradé ou vétuste et l'accès au logement, automobile ou piétonnier, est très souvent problématique. En matière de confort, le logement s'il est spacieux, ne bénéficie pas toujours de pièces confortables et suffisamment lumineuses. Il offre rarement des espaces extérieurs.

Deux films viennent illustrer des opérations de requalification urbaine en centre-bourg :

- le premier film explique la création de 25 logements en requalifiant 3 îlots anciens de Sisteron, bourg de Haute Provence d'un peu plus de 7000 habitants qui accueille une citadelle Vauban.
- le deuxième film montre une réhabilitation et la réalisation de 19 logements privés et de 14 logements sociaux sur l'îlot Marius Debout à Forcalquier, bourg de moins de 5000 habitants.

Les deux sites font état d'interventions sur un patrimoine fortement dégradé et dans des contextes topographiques très contraints.

Le projet de Sisteron a été mené **sur plusieurs mandats électoraux**. Les premières études ont été conduites en 2003, les premiers travaux ont débuté en 2007. Pour valoriser la démarche, il a été nécessaire de **montrer très rapidement des réalisations** comme la réfection d'une petite place publique. Le déroulement du projet de Forcalquier témoigne également d'une stratégie menée sur un temps long s'accompagnant de la requalification d'espaces publics. Un hôtel particulier a d'abord été rénové au profit de la création de logements sociaux. Cela a donné de la crédibilité au 2ème projet : des ateliers d'artistes créés dans d'autres bâtiments. En 2013, l'opération a été labellisé EcoQuartier. Sur ce centre-bourg, la revitalisation a aussi fait venir des investisseurs privés. **La valeur patrimoniale, l'ambition esthétique** du projet a vraisemblablement contribué à les attirer.

Gérard Tavant exprime plusieurs points de vigilance :

- bien **évaluer la durée du projet** : 10 ans à 15 ans, ce qui implique une **gouvernance capable de durer**,
- mettre en place une gouvernance, travailler et **associer les partenaires** et formaliser les décisions, assurer la continuité,
- **anticiper** les obstacles (le changement de majorité municipale peut faire perdre du temps),
- expliquer, **communiquer**, montrer (dès que cela est possible), mobiliser les associations, les commerçants : par exemple, organiser des opérations portes ouvertes sur des logements sociaux.

### **Pour approfondir :**

#### **La démarche de revitalisation de Forcalquier :**

<http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/forcalquier-requalification-de-l-ilot-marius-a229.html>

[http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/forcalquier-restructuration\\_ilot\\_degrade-1.pdf](http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/forcalquier-restructuration_ilot_degrade-1.pdf)

Cf. aussi :

Certu, aménager durablement les petites communes, EcoQuartiers en milieu rural, Mai 2013

**Sisteron : Façade et parties communes Ornano.** *Crédit photos Habitations de Haute-Provence, ville de Sisteron-Atelier SKALA*





## Conclusion et perspectives

Dans le cadre de la politique nationale de soutien aux territoires ruraux et à l'égalité des territoires, la revitalisation des centres-bourgs est une priorité. Elle couvre des champs multiples (logement, cadre de vie, services aux publics, équipements publics, numérique...) qu'il convient de traiter au sein d'un projet global. La journée du réseau régional a permis de réunir l'ensemble des acteurs impliqués (collectivités territoriales, établissements publics, services de l'État...) pour travailler à la coordination de toutes les parties prenantes au service des territoires et de leurs habitants. Elle a également permis de prendre conscience de la grande diversité des problématiques rencontrées par les projets de revitalisation portés par les collectivités locales. La coordination des acteurs et des modalités d'action en fonction des thématiques est ainsi capitale. Les partages d'expériences ont mis en évidence des démarches de projets à la fois novatrices et pragmatiques. Elles associent généralement les habitants et toutes les communes du territoire ouvrant ainsi des perspectives nouvelles et partagées.

La revitalisation des centres-bourgs occupe une place centrale dans les dispositifs d'accompagnement de l'État aux territoires, tant d'un point de vue stratégique avec l'appui et l'expertise des services déconcentrés, que financier avec la mobilisation de divers outils. Ces derniers permettent d'accompagner les territoires au titre de l'ingénierie, mais les appuient également dans leurs opérations d'investissement. Ainsi, les outils suivants ont été mobilisés : l'appel à manifestation d'intérêt national centres-bourgs, les contrats de projet État-Région, le fonds de soutien à l'investissement public local, les contrats de ruralité ou encore l'appel à manifestation d'intérêt du Commissariat de Massif central. Si l'organisation et les temporalités de l'administration peuvent sembler complexes, celle-ci veille à ce que les financements soient fédérateurs du projet d'ensemble porté par les collectivités.

Cette première journée, forte d'une affluence importante et de la richesse des interventions des participants, a permis de poser les premières pierres d'un réseau régional. De nombreux contacts ont été créés, des bonnes pratiques échangées et les collectivités locales ont pu identifier leurs interlocuteurs de l'État. La proximité des services de l'État, que ce soit au plan départemental ou au niveau régional a été manifeste. Dans la continuité de cette initiative, de nouvelles animations, en particulier thématiques, permettraient de prolonger et d'approfondir le travail dans les mois qui viennent.



**Développer le vivre ensemble (Saint-Marcellin en Forez - 42)**

# Ressources utiles sur internet

## Le Portail du programme de revitalisation centres-bourgs

<http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

<http://www.territoires.gouv.fr/categorie/bourgs-centres-et-villes-moyennes/>

<http://www.territoires.gouv.fr/categorie/ruralite/>

### « Bonnes pratiques dans le cadre de l'expérimentation centres-Bourgs »

[https://prezi.com/zaaohc1ltbxj/20150918-revitalisation-des-centres-bourgs-et-de-leur-territoire-polarise/?utm\\_campaign=share&utm\\_medium=copy](https://prezi.com/zaaohc1ltbxj/20150918-revitalisation-des-centres-bourgs-et-de-leur-territoire-polarise/?utm_campaign=share&utm_medium=copy)

Valorisation de bonnes pratiques dans le cadre de l'expérimentation centres-Bourgs, Un panorama général de ressources disponibles.

## Les services de l'État et partenaires sur le Territoire :

### SGAR -Secrétariat Général pour les Affaires régionales -Auvergne Rhône-Alpes

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Secretariat-General-pour-les-Affaires-Regionales/Le-secretariat-general-pour-les-affaires-regionales-d-Auvergne-Rhone-Alpes>

### DREAL Auvergne Rhône-Alpes

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

### Cerema – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement-

<http://www.cerema.fr/spip.php?page=sommaire>

<http://www.cerema.fr/ville-et-territoires-r94.html>

### ADEME

en Auvergne : <http://www.auvergne.ademe.fr/>

en Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.ademe.fr/>

### ARS Auvergne Rhône-Alpes

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/RAAUV.185549.0.html>

### ANAH – Agence Nationale de l'Habitat et ses délégations départementales

<http://www.anah.fr/>

<http://www.anah.fr/carrefour/mot-cle/programme-de-revitalisation-des-centres-bourgs-50/>

Actualités de l'ANAH sur la revitalisation des Centres-bourgs

[http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les\\_cahiers\\_Anah/cahiers-anah-146.pdf](http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_cahiers_Anah/cahiers-anah-146.pdf)

**Le Cahier N°146 « Nouvelles perspectives pour les centres-bourgs ».**

### DRAC Direction Régionale Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes>

### DRAFF Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

### DRDJSCS Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

<http://auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/>

### DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/>

Mais aussi les **Directions Départementales des Territoires**, portes d'entrées et ressources.

## D'autres sites ressources :

### Le Commissariat Général à l'égalité des territoires

<http://www.cget.gouv.fr/>

### Caisse des dépôts

<http://www.caissedesdepots.fr/>

<http://www.caissedesdepots.fr/la-caisse-des-depots-et-la-ville-de-le-ferre-sengagent-signer-la-premiere-convention-nationale>

### Les Établissements Publics Fonciers

#### - La carte des EPF

<http://www.logement.gouv.fr/les-etablissements-publics-fonciers-epf>

EPF Ouest Rhône-Alpes EPORA : <http://www.epora.fr/>

EPFL de l'Ain : <http://www.epf01.fr/>

EPFL du Dauphiné : <http://www.epfl-dauphine.fr/>

EPFL de Haute-Savoie : <http://www.epf74.fr/>

EPLF de Savoie : <http://www.epfl73.fr/>

EPFL SMAF Auvergne-rhône-alpes : <http://www.epfsmaf.com/>

- Association des Établissements Publics Fonciers Locaux

<http://asso-epfl.fr/epfl/index.php>

#### Établissement foncier de Bretagne

Un site ressource orienté sur la Bretagne mais pas que...

Il regroupe notamment des outils pratiques valables par ailleurs...

<http://www.epfbretagne.fr/-revitaliser-centres-bourgs.htm>

### Les CAUE, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

<http://www.fncaue.com/>

<http://www.fncaue.com/film-documentaire-centre-bourg-fil-rouge-cinemaude/>

<http://www.caue-observatoire.fr/>

En Rhône-Alpes : <http://www.urcauerhonealpes.fr/> Consulter chaque site CAUE du département

En Auvergne : Association Régionale nouvellement créée, consulter chaque site CAUE du département.

### Les Parcs Naturels Régionaux :

#### Le réseau des Parcs naturels du Massif central :

[http://www.parcs-massif-central.com/association-ipamac\\_7.html](http://www.parcs-massif-central.com/association-ipamac_7.html)

PNR du Livradois-Forez : <http://www.parc-livradois-forez.org/>

PNR du Massif des Bauges : <http://www.parcdesbauges.com/fr/>

PNR des Monts d'Ardèche : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/>

PNR du Pilat : <http://www.parc-naturel-pilat.fr/>

PNR du Vercors : [http://parc-du-vercors.fr/fr\\_FR/index.php](http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/index.php)

PNR des Volcans d'Auvergne : <http://www.parcdesvolcans.fr/>

CGET Commissariats de massif <http://www.cget.gouv.fr/territoires/montagne/commissariats-de-massifs>

Massif-central.eu : <http://www.massif-central.eu/>

## Pour aller plus loin :

### Le portail EcoQuartier

[http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/eco-quartiers\\_brochure\\_web.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/eco-quartiers_brochure_web.pdf)

<http://www.logement.gouv.fr/les-ecoquartiers>

### La démarche Nationale « Ateliers des Territoires »

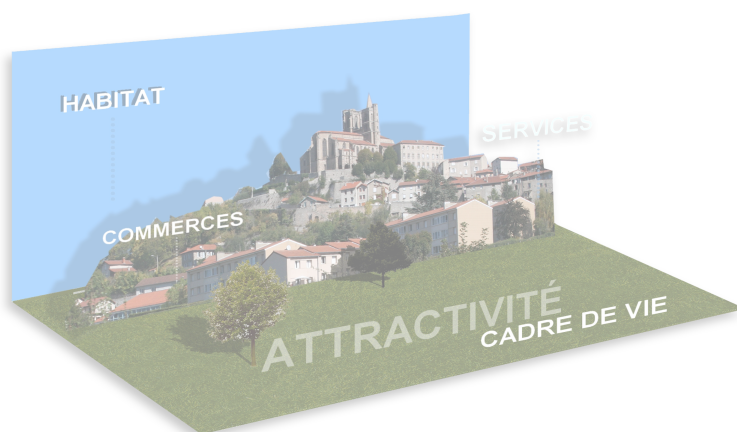
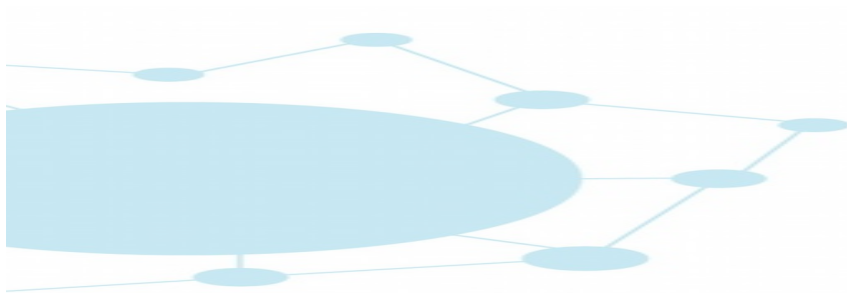
<http://www.logement.gouv.fr/atelier-des-territoires-154>

### Territoires à énergie positive

<http://www.territoires-energie-positive.fr/>

La fédération Solidaires pour l'Habitat <https://www.soliha.fr/>

Ma boutique à l'essai Auvergne-Rhône-Alpes <https://jecree.auvergnerhonealpes.eu/actualites/les-boutiques-lessai-pour-redynamiser-le-commerce-de-centre-ville-7668>



**Pilotage :**

Patrick Poquet, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes  
Kamel Amerouche, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes  
Sophie Barthelet, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Marie-Jeanne Durousset, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

**Rédaction :**

Cédric Ansart, Cerema Centre-Est  
Sophie Barthelet, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Marie-Jeanne Durousset, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
*à partir de la prise de notes de :*  
Stéphane Barrier, Jean-François Celle, Alexandre Tambellini, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
*et des « post'it » écrits au cours des ateliers.*  
Crédits photographiques, sauf mentions contraires : DREAL AURA ou Cerema / Cédric Ansart  
Mise en page : Sophie Desprez, Cerema Centre-Est

**Relectures**

Christine Guinard, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Régis Cadre, Cerema Centre-Est  
Laurence Cadot, Cerema Centre-Est  
Julie Tissot, Cerema Centre-Est

**Date de publication**

Juin 2017